



Procès-verbal

6^{ème} assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le lundi 21 septembre 2026, à 19 h

Centre communautaire de Cap-Rouge, 4473, rue Saint-Félix, Québec

Présences

Membres avec droit de vote :

■ Catherine Arrouart	Présidente
■ Denis Jean	Vice-président
■ Michel Lagacé	Trésorier
■ Ariane Ste-Marie	Secrétaire
■ Philippe Moussette	Administrateur
■ Nabila Saidji	Administratrice

Absences

■ Dominique Dumais	Administratrice
■ Jocelyn Savard	Administrateur

Autres présences

■ Yannick Fauteux	Conseiller du district électoral de Cap-Rouge/Laurentien
■ Jean-Luc Lavoie	Conseiller du district électoral de Pointe de Ste-Foy
■ Priscilla Lafond	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec
■ Virginie Bocher	Secrétaire de soutien

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, une vingtaine de citoyens participent à l'assemblée.



Ordre du jour

6^{ème} assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le lundi 21 septembre 2026, à 19 h

Centre communautaire de Cap-Rouge, 4473, rue Saint-Félix, Québec

DÉROULEMENT		HEURE
1.	Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	
3.	Demande d'opinion et consultation publique Création d'une nouvelle zone résidentielle à faible densité sur le lot 1 696 868, rue Promenade-des-Sœurs	19 h 05
4.	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin	19 h 30
5.	Période d'information des membres du conseil municipal	19 h 45
6.	Période de questions et commentaires du public	20 h 00
7.	Dossiers du conseil de quartier Comités de travail ■ 6.1 Communications ■ 6.2 Mobilité durable et sécurité routière ■ 6.3 Aménagement du territoire ■ 6.4 Environnement et protection de la nature ■ 6.5 Livre d'or ■ 6.6 Plan d'action ■ 6.7 Événements culturels et fêtes	20 h 15
8.	Fonctionnement ■ 7.1 Information et communication ■ 7.2 Trésorerie	20 h 40
9.	Divers ■ Modalités de communication	20 h 50
10.	Fin de l'assemblée	21 h 00



Procès-verbal

6^{ème} assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le lundi 21 septembre, à 19 h

Centre communautaire de Cap-Rouge, 4473, rue Saint-Félix, Québec

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente, Catherine Arrouart, ouvre l'assemblée à 19 h 00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Catherine Arrouart fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à apporter.

Résolution CQCR-26-CA-28

Sur proposition de Catherine Arrouart, dûment appuyée par Ariane Ste-Marie, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

3. Demande d'opinion et consultation publique

-Création d'une nouvelle zone résidentielle à faible densité sur le lot 1 696 868, rue Promenade-des-Sœurs :

Suite à une erreur administrative et au manque de précision des cartes, cette zone qu'on supposait faire partie de la Ville de St-Augustin est en fait sur le territoire de la Ville de Québec et a été exclue du plan de zonage. Il est donc nécessaire de créer une nouvelle zone qui par obligation de concordance avec le Plan directeur d'aménagement et de développement doit avoir l'usage « résidentiel de faible densité ». Ceci permettra au nouveau propriétaire du terrain de faire construire 3-4 nouveaux bâtiments, isolés, jumelés ou en rangée, d'une hauteur maximale de 9 m, avec l'obligation de préserver une zone boisée tampon de 20 m de large le long de la voie ferrée. Le conseil de quartier émet une recommandation favorable à la majorité. Les détails de la consultation publique peuvent être consultés sur le [site de la Ville de Québec](http://www.ville.quebec.qc.ca).



4. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2026

-Table de concertation sur le transport en commun : La dernière rencontre a eu lieu en mai. M. Fauteux, président du RTC a rencontré le président de la Table en juin afin de préciser le mandat de la table de concertation. Il s'agira de parler des enjeux systémiques en vue de l'amélioration globale du transport en commun, et non de traiter de cas particuliers à chaque quartier. La prochaine rencontre aura lieu en octobre.

Résolution CQCR-26-CA-29

Sur proposition de Catherine Arrouart, dûment appuyée par Denis Jean, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 15 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité

5. Période d'information des membres du conseil municipal

■ 4.1 Yannick Fauteux

-Colloque des sociétés de transport en commun : Jeudi dernier avait lieu le colloque réunissant 10 sociétés de transport du Québec. Ces sociétés se trouvent toutes en situation précaire suite aux coupures du gouvernement et à l'augmentation du coût de l'essence. Le manque de prévisibilité et de possibilité de faire de la planification à long terme est déploré. Dans les grandes villes, les problèmes de fluidité du transport sont liés au manque d'espace. Selon les experts et les urbanistes, la solution passera forcément par un changement de paradigme. M. Fauteux explique que la 9^{ème} place (sur 10) du RTC dans le classement sur la performance financière des sociétés est due au choix des indicateurs utilisés (coûts kilométrique et horaire) et à la faible densité de population de la Ville de Québec. Pour monter dans le classement, il faudrait supprimer des lignes à St-Augustin, Cap-Rouge et Beauport.

-Commission de la qualité de l'air : la commission a siégé jeudi dernier. Concernant la réglementation sur les poêles à bois, 73% des poêles à bois ont été déclarés, dont 56% sont certifiés. La subvention de 1000\$ est toujours offerte pour le remplacement des poêles non certifiés. Dans la prochaine année, la commission va mettre l'accent sur les impacts positifs de la réglementation, l'information sur les conséquences du chauffage résidentiel au bois et l'incitation à déclarer les appareils. Des projets tels que Révolv'Air devrait aider à la vulgarisation des fondements scientifiques.

-Fête de quartier de Cap-Rouge : Le conseiller félicite et remercie les membres du CQCR et tous les bénévoles qui ont contribué à faire de cette fête une belle réussite.



■ 4.2 Jean-Luc Lavoie

- Fête de quartier : M. Lavoie souligne également l'organisation et la réussite de cette activité.
- Sécurité routière : Le conseiller revient sur le pourquoi des 9 seuils de ralentissements sur la rue Edward-Steveley. Plus d'une cinquantaine de familles se sont plaints des excès de vitesse. Deux ou trois seuils auraient été insuffisants dans le contexte de cette rue. Le but n'était pas de pénaliser les résidents mais bien d'en faire un milieu de vie sécuritaire.
- Nouvelle école primaire : une consultation publique aura lieu le 7 octobre prochain au centre communautaire de Cap-Rouge et en ligne pour une modification du règlement de zonage pour ajouter l'usage « établissement d'enseignement » et pour autoriser une hauteur maximale de 14 m au lieu de 9 afin de construire une école à 3 étages. Le plan d'aménagement sera présenté. L'école pourra accueillir 575 élèves.
- Travaux du tramway : sur Blaise-Pascal la majorité du chantier a été complétée et les voies sont rouvertes. Les travaux de la montée Mendel avancent bien. Les travaux sur Chaudière se termineront le 30 novembre. Malgré la pétition de 1234 signatures demandant l'intégration de voies automobiles à la montée Mendel, l'administration ne changera pas d'avis. M. Lavoie a fait sa campagne là-dessus et la majorité des citoyens souhaite éviter que la montée ne devienne une voie de contournement lorsque les autoroutes avoisinantes sont congestionnées.
- PPU Chaudière : la dernière mouture sera présentée à l'automne. Une école secondaire est prévue dans le secteur. Les cent places supplémentaires du Collège des Compagnons arriveront à pleine capacité dans deux ans.
- Terrains de l'ancienne pépinière Moraldo : La Ville avait acquis les terrains avec l'objectif d'y installer la chaire de recherche sur la foresterie urbaine de l'université Laval. Le projet est retardé du fait des compressions budgétaires que subit l'université. Le terrain est dans un état de conservation naturelle, des aménagements sommaires sont prévus pour le rendre accessible au public.
- Séance d'information annuelle : M. Lavoie a tenu sa séance annuelle avec une assistance de 86 citoyens et a beaucoup apprécié cette occasion d'échanger sur les grands projets du district.

6. Période de questions et commentaires du public

- Fermeture de la bibliothèque Roger-Lemelin : Une citoyenne a demandé sans succès auprès du 311 la mise en place d'un point de retrait des réservations pendant la fermeture de 3 mois planifiée à l'automne pour rénovations. Le CQCR dépose la résolution suivante pour l'appuyer.

Résolution CQCR-26-CA-30

- ATTENDU la décision de la Ville de Québec de fermer pour une période minimale de trois mois débutant le 7 septembre 2026 la bibliothèque Roger-Lemelin à Cap-Rouge, et ce pour y réaliser certains travaux



- ATTENDU que pendant cette période de fermeture de la bibliothèque Roger-Lemelin, la seule alternative proposée aux usagers de cette bibliothèque est d'utiliser les services de n'importe laquelle des bibliothèques du réseau dont notamment les bibliothèques Monique-Corriveau et Charles-H.-Blais
- ATTENDU les déplacements supplémentaires demandés aux usagers de la bibliothèque Roger-Lemelin notamment en période de travaux routiers d'importance à proximité de la bibliothèque Monique-Corriveau
- ATTENDU les GES occasionnés par ces déplacements
- ATTENDU la difficulté pour certains usagers de se rendre dans une autre bibliothèque du réseau en transport collectif
- ATTENDU le refus de la Ville de Québec de donner suite à la suggestion d'implanter sur le territoire du quartier du Cap-Rouge un lieu de récupération de livres durant la période des travaux
- ATTENDU que le centre communautaire de Cap-Rouge pourrait facilement faire office de lieu temporaire de récupération de livres
- ATTENDU qu'il apparaît plus approprié et globalement écologique de déplacer un seul véhicule vers un lieu temporaire de récupération de livres que de demander aux usagers de la bibliothèque Roger-Lemelin de se déplacer individuellement vers les autres bibliothèques du réseau
- ATTENDU que ce refus semble motivé par une priorisation de contraintes administratives au détriment d'un service à la clientèle adéquat;

Il est proposé par Nabila Saidji et secondé par Michel Lagacé :

Que le conseil de quartier du Cap-Rouge demande à la ville de Québec de réviser sa décision et d'installer un lieu de récupération des réservations de livres dans le quartier du Cap-Rouge durant la période des travaux à la bibliothèque Roger-Lemelin.

Adoptée à l'unanimité

-Corporation du Chemin de la Plage St-Laurent : plusieurs citoyennes et citoyens se sont déplacés pour signaler des coupes d'arbres abusives qui seraient effectuées en haut de leurs terrains, par des propriétaires de la rue St-Félix désireux de dégager la vue sur le fleuve. Ces résidents s'inquiètent surtout pour la stabilité de la falaise et la sécurité de leurs résidences situées en dessous. Des faits similaires ont déjà été rapportés lors de la rencontre de juin



dernier, sur la rue Catherine-Nau. M. Fauteux vérifiera quelles interventions peuvent être faites auprès des services concernés. Malheureusement les amendes pour coupe d'arbres sans permis ne sont souvent pas dissuasives considérant la valeur des propriétés. Des sanctions plus sévères devraient être appliquées, notamment lorsqu'il s'agit de zones à risque. Le CQCR adopte la résolution suivante :

Résolution CQCR-26-CA-31

Encadrement de la coupe d'arbres dans la falaise surplombant la plage Jacques-Cartier et le chemin de la plage Saint-Laurent

- ATTENDU que les arbres et arbustes qui poussent dans une falaise et en haut de celle-ci jouent un rôle primordial dans le maintien de ladite falaise, retenant la terre et la roche, et que les arbres et arbustes brisent le vent et limitent l'action de l'eau de ruissellement qui érode la paroi et fragilise la roche.
- ATTENDU que la friabilité de la roche de schiste argileux qui compose le promontoire de Cap-Rouge et les falaises situées des deux côtés du promontoire la rend propice à l'effritement et aux éboulements.
- ATTENDU que des éboulis et des glissements de terrains, certains causés par des interventions humaines irréversibles, ont déjà eu lieu sur le chemin de la Plage St-Laurent en 1953, 1955, 1958, 1966, 1975, 1995, et tout récemment en juillet 2025, occasionnant des fermetures répétées du chemin et la délocalisation temporaire de résidents.
- ATTENDU que des coupes d'arbres non autorisées ont lieu de façon régulière tout le long de la falaise, surtout les jours fériés et les fins de semaine, quand le service de la ville (311) ne peut être avisé.
- ATTENDU que le temps requis pour permettre la repousse d'arbres plantés en vue de corriger une coupe d'arbres matures illégale se mesure en décennies.
- ATTENDU que les coûts liés à un glissement de terrain ou un éboulis sont assurés par le Ministère de la Sécurité publique, donc par l'ensemble des contribuables.
- ATTENDU que les résidents du chemin de la Plage Saint-Laurent vivent directement au pied de la falaise. Toute modification à la stabilité, que ce soit des aménagements, des constructions ou des coupes d'arbres, doit donc être analysée minutieusement et évaluée par des experts avant d'être effectuée, car un simple changement dans la partie haute de la falaise peut avoir des conséquences désastreuses pour la géographie et détruire des maisons, la route, et peut aller jusqu'à blesser et tuer des personnes. Les résidents du chemin de la Plage sont très préoccupés par les activités qui ont lieu en haut de la falaise et dans la falaise, et ils ont raison de l'être.



Il est légitime de penser que le principe de plus grande prudence doit être appliqué, et que le désir d'élargir sa vue, pour un seul citoyen, ne justifie en aucun cas de mettre en danger la stabilité et la solidité falaise et la sécurité de la population qui vit au pied de la falaise.

Par conséquent, sur proposition de Catherine Arrouart, secondée par Denis Jean, il est demandé par le Conseil de quartier du Cap-Rouge de prendre rapidement action et que :

- Une campagne d'information et de sensibilisation soit menée à l'intention de tous les résidents vivant à proximité d'une falaise afin de leur expliquer les enjeux liés à tout projet de construction ou de coupe d'arbres en vue d'élargir la vue sur le fleuve dans la falaise ou en amont de celle-ci;
- Toute activité de coupe non autorisée fasse l'objet d'une sanction réellement dissuasive. Pour ce faire, cette sanction devrait être proportionnelle à la valeur financière que procure une vue sur le fleuve. Les sanctions devraient être décrites dans la campagne de sensibilisation et viseraient à dissuader tout élagage ou coupe d'arbres, qu'elle soit partielle ou totale.
- La Ville de Québec révisé et resserre sa réglementation sur la coupe d'arbres dans les secteurs qui présentent une forte pente afin de protéger ces zones fragiles et facilement perturbées, en particulier le long du fleuve. (Voir les documents à l'appui en annexe)

Adoptée à l'unanimité

-Une citoyenne souligne la dangerosité des sorties de commerces sur la piste cyclable rue Jean-Gauvin. Un suivi sera demandé à la Ville sur la résolution déposée par le CQCR il y a déjà quelque temps concernant cette piste.

Elle aimerait aussi savoir si d'autres arbres seront plantés aux endroits déboisés pour installer une conduite d'égout pluvial sur Onésime-Voyer. On lui recommande de s'adresser au 311.

Enfin, elle demande pourquoi ne pas anticiper les besoins et construire une plus grande école primaire sur Legendre si on sait qu'elle sera déjà à pleine capacité dès la première année. M. Lavoie rappelle que cette école était déjà budgétée en 2022 avec les données de l'époque. La construction a été retardée par l'acquisition du terrain. Par ailleurs les écoles primaires de plus de 600 élèves sont très rares, pour des raisons de gestion. Une autre école devrait déjà être planifiée pour répondre aux besoins futurs, ainsi qu'une école secondaire.

7. Dossiers du conseil de quartier

■ 6.1 Communications :

Mme Arrouart est très satisfaite du bilan de la première fête de quartier de Cap-Rouge, organisée par le CQCR le 19 septembre dernier. La fréquentation a été estimée entre 1500 et 3000 personnes. Un tirage au sort est effectué pour récompenser les bénévoles. M. Jean tire son propre nom. La fête d'Halloween aura lieu le 24 octobre et le marché de Noël se tiendra sur 2 jours les 12 et 13 décembre prochains.



■ 6.2 Mobilité durable et sécurité routière :

-Sécurité routière : Mme Saidji propose de demander de nouveau cette année la subvention de 3000\$ dans le cadre de la mobilisation pour la sécurité routière. La date limite est habituellement le 30 novembre. Cette somme s'ajoutera au solde de 1700\$ de l'année passée et permettra de réaliser une capsule vidéo dans tout Cap-Rouge, et non juste le vieux Cap-Rouge.

-RTC : M. Moussette rédigera un projet de résolution pour demander au RTC l'ajout d'un autobus à minuit ou la prolongation du service Flexibus jusqu'à minuit dans le secteur Cap-Rouge.

■ 6.3 Aménagement du territoire :

-École Legendre : Mme Arrouart rédigera une résolution pour demander la mise en commun des locaux de l'école en dehors des horaires scolaires, afin que tous les citoyens puissent en bénéficier.

-IGA des Sources : M. Lagacé rappelle que la permission temporaire de 5 ans accordée au IGA d'installer un stationnement sur une partie du terrain initialement prévu pour la construction d'un quatrième bâtiment, arrivera à échéance en novembre prochain. Il demande ce qui est prévu pour la suite, ainsi qu'un suivi sur les arbres qui devaient être plantés selon les conditions de l'accord et qui ne l'ont pas été.

■ 6.4 Environnement et protection de la nature

-Révolv'Air : Un volontaire a été trouvé pour héberger le 3^{ème} capteur, une date d'installation sera fixée prochainement.

-Biodiversité : Le kiosque du CQCR sur la biodiversité et la pollution lumineuse au Marché Public de Cap-Rouge a été un gros succès, grâce à la participation de Mme Arrouart et de M. Moussette. 25 hôtels à insectes ont été construits et il reste encore un peu de matériel que Mme Arrouart apportera lors d'une activité au Boisé Neilson samedi prochain.

-Biodiversité : Mme Marie-Ève Martel, du projet biodiversité dans le quartier de la Pointe de Ste-Foy, a établi un de ses jardins d'insectes composé de plantes indigènes à l'école Marguerite D'Youville.

-Jardin communautaire : Un citoyen propose un projet de jardin communautaire de biodiversité pour les pollinisateurs sur un terrain vague appartenant à la Ville au fond de la rue Candide Ducharme, dans le cadre du programme « Coup de pouce vert ». La Ville est en train d'en examiner la faisabilité. Si le projet devait voir le jour, il aimerait savoir si un financement serait disponible et si le CQCR pourrait en faire la promotion sur sa page Facebook afin de recruter des citoyens intéressés à y participer. Mme Saidji mentionne un autre terrain qui pourrait être utilisé au Parc Provancher.

■ 6.5 Livre d'or

-Aucune nouvelle nomination n'est proposée.

■ 6.6 Plan d'Action



-Étant donné l'heure tardive, la discussion est reportée à la prochaine rencontre.

8. Fonctionnement

■ 8.1 Information et communication

-Rencontre du CQCR du 21 décembre 2026 : Mme Laffond vérifiera s'il est possible de devancer cette rencontre au 14 décembre.

■ 8.2 Trésorerie

-États financiers au 21 septembre 2026 :

Solde bancaire	14584,45\$
Opérations	1324,83\$
Programme mobilité-sécurité routière (3000\$)	1716,29\$
Programme biodiversité (3500\$)	1773,28\$
Fête de quartier (4000\$)	3770,05\$
Fête de l'Halloween (1000\$)	1000,00\$
Marché de Noël (2900\$)	2900,00\$
Révolv'Air (2100\$)	2100,00\$

Chèque en circulation	
Stéphane Bégin	150,00\$

Total	14434,45\$
Opérations	1174,83\$

Des subventions de la Caisse Desjardins de Cap-Rouge (1500\$) et du député M. Joel Lightbound (250\$) seront bientôt reçues.

Résolution CQCR-26-CA-32

Denis Jean, appuyée par Nabila Saidji, propose de remettre une somme de 120 \$ à Virginie Bocher pour la rédaction du procès-verbal du 21 septembre 2026.

Adoptée à l'unanimité

-Fête de quartier :



Résolution CQCR-26-CA-33

Sur proposition de Michel Lagacé, secondé par Ariane Ste-Marie, le paiement des factures ci-dessous pour l'organisation de la fête de quartier du 19 septembre 2026 est approuvé :

Romain Choulot	DJ	687,50\$
AndreArts	Tatouages et henné	1800,00\$
Journal.ca	Publicité	229,95\$
Duo Charlos	Prestation musicale	350,00\$
Marie-Claude Journault	Caricaturiste	350,00\$
Mascottes et Cie	Mascotte	365,00\$
La savoureuse	Cadeaux des bénévoles	194,00\$
Bureau en Gros		67,25\$
Bureau en Gros		39,98\$
Nord azur	Spectacle latino	750,00\$
Julie Dumas	Professeure de zumba	200,00\$
Nabila Saidji	Rencontre chargés de projet	156,29\$
Total		5190,22\$

Adoptée à l'unanimité

-Activité de biodiversité :

Résolution CQCR-26-CA-34

Sur proposition de Michel Lagacé, secondée par Nabila Saidji, il est résolu de rembourser à Catherine Arrouart la somme de 50,00\$ pour le matériel des hôtels à insectes acheté chez Rona.

Adoptée à l'unanimité

9. Divers

10. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 h 50, sur proposition de Catherine Arrouart, secondée par Denis Jean.

Procès-verbal préparé par Mme Virginie Bocher et révisé par Mme Catherine Arrouart et Mme Ariane Ste-Marie.

Mme Ariane Ste-Marie, secrétaire
signé

Mme Catherine Arrouart, présidente
signé